

CONSEIL
COMMUNAL

Plan communal de mobilité

Dans le PV de la séance du 25 janvier 2010, il y a l'approbation par le conseil ou plutôt par la majorité de ce conseil du PCM.

Par 21 voix contre 13,
APPROUVE :

- le plan communal de mobilité, tel qu'amendé comme décrit dans la « synthèse des choix d'options et amendements du Plan Communal de Mobilité », accompagné du rapport sur les incidences environnementales ;
- la déclaration environnementale dont question ci-dessus ;
- les modalités de poursuite de la procédure telles que décrites dans la décision du collège communal du 8 janvier 2010 (O.J. n° 0045).

En date du 2 mars 2010 à 10h52, notre chef de groupe interrogeait le secrétaire communal en ces termes :

« Pourriez-vous me dire, si le PCM définitif est finalisé (après introduction, par Transitec, des modifications demandées par la Ville)-pourriez-vous me transmettre une copie en version électronique ?

Pourriez-vous également me dire si ce PCM a été transmis à la Région Wallonne ?

La réponse de l'Administration le 2 mars 2010 à 12h14

« TRANSITEC effectue actuellement les modifications du PCM telles qu'adoptées au Conseil communal. Nous aurons le document dans les prochains jours.

Le PCM (version présentée au Conseil + amendements) et le dossier ont été transmis au Gouvernement le 23 février 2010. »

Par ailleurs la date du 12 février aurait aussi été donnée pour la date d'envoi du PCM à la région wallonne.

Nous devons vous avouer notre perplexité devant la façon dont le Collège Communal a géré le dossier du PCM et nous voudrions donc obtenir par écrit



CONSEIL
COMMUNAL

- *toutes les précisions quant au cheminement du dossier en particulier entre la version du PCM depuis sa présentation à l'enquête publique et son envoi à la RW pour approbation après présentation au Conseil communal (contenu et dates des différentes étapes et des réunions ou contacts relatifs à ce dossier)*
- *le contenu précis et la date du dossier du PCM dit définitif, tel qu'il a été envoyé à la RW*
- *quand a eu lieu la réunion du comité d'accompagnement ?*

Il y aurait lieu de joindre au PV que vous nous demandez d'approuver le document sur lequel a porté notre vote.

Jean Marie Legros
Conseiller
Avenue Elisabeth 130
4800 Verviers

VILLE DE VERVIERS
Bernard Piron
Conseiller communal

Conseil communal du 29 mars 2010

Concerne : interventions du conseiller communal Bernard Piron

Point n°6 : concernant l'instauration d'une zone bleue rue de Liège

Pour nous, une zone bleue , n'est pas une fin en soi, et encore moins un système déguisé pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville mais c'est bien un des outils de gestion de la mobilité dans la ville de Verviers.

Nous demandons :

1. Qu'une étude globale soit faite pour juger de la pertinence et de l'efficacité notamment des zones bleues mais aussi des zones de parking payants en rapport aux objectifs poursuivis.
2. De manière complémentaire à l'installation des panneaux strictement « légaux », on veille, comme dans d'autres communes, d'y adjoindre des panneaux qui n'ont certes pas de valeur légale mais qui sont plus didactiques ou pédagogiques pour éviter des mauvaises surprises aux usagers.

Point n° 32 : concernant la modification du règlement des taxes sur la délivrance des documents administratifs

Le cdH est satisfait, non parce que la majorité a suivi l'avis du cdH , mais bien pour le geste que nous montrons vis-à-vis des demandeurs d'emploi de Verviers, cette taxe étant vraiment une injustice au sens moral du terme.

J'imagine que pour vous comme pour nous, il ne s'agit là que d'une première étape, car même à 2€50 nous restons la commune la plus chère pour l'obtention d'un extrait de casier judiciaire dans l'arrondissement de Verviers.

Je pense qu'on pourrait se fixer comme objectif raisonnable qu'en 2011, l'extrait judiciaire pour les demandeurs d'emploi soit abaissé à un 1 € symbolique.

En conclusion, c'est un pas, certes encore insuffisant, mais nous sommes sur le bon chemin !

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 29 mars 2010.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

06.- POLICE – Circulation routière. Mise sous statut de « zone bleue 4 heures » rue de Liège et rue de Dinant.

Dany SMEETS, conseiller Ecolo

Pas de gros problème pour cette demande des riverains que l'on peut comprendre. A notre sens, on le répète une fois de plus, il serait bon de coupler ce genre de mesures avec l'activation d'un plan plus global de stationnement qui prévoirait notamment un développement de la capacité de parking à Verviers Central. Ce parking pourrait être d'ailleurs un des premiers parking de délestage pour l'accès au centre-ville par une mobilité douce, si la coopération avec l'outlet mall ne s'améliore pas. Deux questions cependant : la zone bleue projetée est-elle prévue pour la 1^{ère} partie de la rue de Liège ou aussi pour la 2^{ème} partie qui part de la rue Rogier pour aller jusqu'à l'avenue Pelzer ? Est-il prévu des cartes riverains pour le personnel de certains établissements, qui travaillent 8h00 rue de Dinant ou rue de Liège, et qui vont devoir aller chercher à se parquer beaucoup plus loin ?

21.- SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL. Adoption provisoire après enquête publique.

Geneviève MINGUET, conseillère Ecolo.

Nous reconnaissons des améliorations dans la nouvelle version du Schéma de Structure, entre autres par rapport aux Zacc qui ont été revues quant aux densités de logements ; mais la priorité n'est pas là où elle devrait être, c'est-à-dire sur le développement de l'habitat en ville plutôt qu'en périphérie

En corollaire à cela, trop peu d'importance accordée à l'aménagement du centre-ville et à la valorisation de ses atouts, un manque de cohérence entre les constats de départ et les mesures préconisées, par exemple par rapport au manque de parcs urbains ; de même, les vues paysagères sur la Vesdre sont reconnues comme atouts importants pour l'identité de la ville, mais on ne voit pas de mesures fortes visant à préserver et renforcer ces atouts. Aucune balise n'est posée par rapport à l'implantation d'un centre commercial qui risque de dénaturer le site de la rivière et de ses berges en plein centre-ville ; cela nous fait dire que cette étude malgré ses nombreuses qualités est biaisée au départ.

Voilà les raisons principales qui nous feront voter contre l'adoption provisoire du Schéma de Structure.

32.- TAXES, REDEVANCES – Taxe sur la délivrance de documents administratifs.

Dany SMEETS, conseiller Ecolo

Vote positif, l'appel de Bernard PIRON a été entendu. Les demandeurs d'emplois ne devront plus payer 5 € pour obtenir un document nécessaire à leur recherche d'un emploi, mais devront encore payer 2,5€. C'est un progrès que nous saluons. Reste que les 2,5€ à payer, les 9.000 € qu'ils ramènent à la Ville nous semblent encore de trop dans un budget où l'on peine à trouver des priorités sociales. Et que le prochain budget, ou même la prochaine modification budgétaire se tournera vers la gratuité pour ce type de document.

33.- CENTRE CULTUREL REGIONAL. Plan d'assainissement.*Dany SMEETS, conseiller Ecolo*

Abstention d'Ecolo. Tout le monde souhaite que les finances du CCR s'assainissent. 17.000 € de boni en 2009, c'est ce qui est annoncé. Déficit cumulé, en 2008 de près de 79.000 € à récupérer, 62.000 en 2009. Les mesures sont-elles crédibles ? Je n'en suis pas sûr. Qu'est-ce qui change vraiment, je ne sais pas. Je n'y crois plus. Abstention donc.

34.- CENTRE CULTUREL REGIONAL. Elaboration du programme culturel et son développement. Convention*Dany SMEETS, conseiller Ecolo*

Abstention d'Ecolo. On le sait, le Centre culturel est en difficulté depuis longtemps, je suis intervenu brutalement sur ce sujet car depuis longtemps, on ne sent pas une remise en question fondamentale du projet. La Ministre a mis des conditions pour maintenir le niveau de subvention. Ce que nous votons ce soir, c'est moins une remise en cause fondamentale du contenu, des prestations du centre culturel, qu'un nouveau tour de passe-passe. La Ville va transférer le volume de travail culturel qui se faisait au niveau de la commune au sein du Centre culturel. Comme ça, le CCR pourra dire à la Ministre : regardez les nouvelles activités. Mais pour le Verviétois, il n'y aura rien de changé. C'est une attitude qui est stigmatisée dans le rapport de la commission des 3C. Je n'espère qu'une chose, me tromper. Et que le développement culturel dans les quartiers, l'éducation permanente ou l'action multiculturelle tels que cités dans la convention seront une réalité. Mais le doute est assez fort, vu le passé, pour qu'Ecolo s'abstienne.

50^A.- PROJET DE BATIMENT DE L'ONEM rue des Déportés*Geneviève MINGUET, conseillère Ecolo.*

Pour rappel, lors du Conseil Communal du 30 novembre dernier, j'avais remis en question le projet de déménagement des bureaux de l'ONEM rue des Déportés, entre autres parce qu'il ne correspond pas aux options du Schéma de Structure qui prévoit de concentrer les services publics au centre-ville pour des raisons d'accessibilité et de lisibilité ; en réponse, vous avez signalé que vous feriez part de ces réflexions à la Ministre de l'Emploi en proposant de trouver des alternatives à cette localisation. Vous nous avez fait parvenir une copie de votre lettre à la Ministre où vous suggériez que des terrains mieux situés, appartenant à la Ville, pourraient être mis à disposition de l'ONEM.

Pourriez-vous nous dire quelle suite a été donnée à ce courrier par la Ministre et par le directeur de l'ONEM, qui en avait reçu également copie ? Quelles sont les solutions alternatives qui ont été proposées par le Collège pour répondre aux besoins de l'ONEM en matière de terrain pour implanter leurs nouveaux locaux ?

Par ailleurs, nous savons qu'une demande de permis a été déposée par l'ONEM pour bâtir sur le terrain rue des Déportés ; pourriez-vous nous dire quelle est la position du Collège sur ce dossier ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

50^B.- PROPOSITIONS CONCRETES DE LA VILLE POUR FAVORISER L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VOITURE PARTAGEE A VERVIERS Déportés*Pauline DUMOULIN, conseillère Ecolo.*

Madame l'échevine de la mobilité,

Vous avez annoncé dans les journaux « *le Jour* » et « *la Meuse* » du 16/01/2010 être favorable à l'installation du système de voitures partagées Cambio sur Verviers. Nous saluons évidemment votre positionnement en faveur de ce système, qui va dans le sens d'une moindre emprise des voitures dans la ville. Les voitures partagées contribuent en effet à une diminution de la dépendance à la voiture individuelle et à une vision plus conviviale de la ville que nous défendons. C'est pourquoi nous vous soutenons à 100% dans cette démarche.

Plus concrètement, nous aurions souhaité savoir, au-delà de votre prise de position, où vous en étiez dans vos contacts avec les responsables de chez Cambio? Sachant que leur programme de développement ne permet qu'une seule implantation nouvelle par an et que le positionnement géographique de Verviers les intéresse fort dans leur stratégie de développement, il ne faudrait pas que nous rations le coche.

Nous voulons aussi encourager le Collège à dépasser ses déclarations d'intention et à aller encore plus loin pour favoriser le système de voitures partagées, sous trois aspects au moins :

- Tout d'abord, que va offrir la ville en matière d'infrastructure ? La ville a-t-elle l'intention de mettre un ou plusieurs sites à disposition ? Si oui, lesquels ?
- Ensuite, afin d'augmenter l'attractivité du système, nous pensons qu'accorder aux utilisateurs des aides financières indirectes, en instaurant par exemple la gratuité de parking sur l'ensemble de la commune pour les voitures partagées serait un incitant particulièrement intéressant. Cela a été mis en place par certaines communes de la région bruxelloise, qu'en sera-t-il à Verviers ? Comptez-vous prendre contact avec les communes avoisinantes afin que cela soit possible également en dehors des limites communales de Verviers ?
- Un autre élément intéressant serait, en plus de la gratuité du parking, d'instaurer des places de parking réservées aux endroits stratégiques (hors stations, magasins ou services communaux hors centre-ville par exemple) afin que les utilisateurs puissent avoir un avantage supplémentaire.
- Enfin, la ville va-t-elle donner l'exemple et prendre un ou plusieurs abonnements Cambio pour ses services ?

Par ailleurs, un suivi intensif et une évaluation rapide devront avoir lieu afin de voir comment inciter au maximum les citoyens à utiliser le système. L'action de la commune au niveau de la promotion est en effet primordiale. Nous y serons attentifs.



Bernard CARTON
Conseiller communal

Conseil communal du 29 mars 2010

Concerne : Point 21, SSC adoption provisoire projet modifié

Monsieur le Président, Madame l'Echevine, Chers membres du Conseil,

Le CDH se réjouit de noter l'avancée positive du SSC. En effet, nous avons remarqué que la quasi-totalité de nos remarques avaient été intégrées dans la nouvelle version qui sera bientôt soumise au citoyen verviétois. Les données statistiques ont été mises à jour, on peut noter l'apparition du maillage bleu, le dossier est réorganisé pour le rendre plus accessibles, les chapitres relatifs aux ZACC deviennent plus clairs et j'en passe.

Tout ceci me permet une nouvelle fois de souligner l'excellent travail réalisé par les services pour aider le bureau d'étude à faire évoluer le dossier ainsi que **l'excellent travail de notre groupe politique qui a mis en avant les points qui devaient apparaître ou être retravaillés.**

Il s'agit d'un dossier important si non vital pour Verviers. Comme l'a dit Madame l'Echevine à maintes reprises, le SSC va conditionner l'évolution de la ville pour les 20 à 30 prochaines années. *Le Schéma de Structure communal (SSC) est l'outil permettant d'établir la vision d'ensemble et les objectifs stratégiques du développement de la ville. Comme tout schéma, le SSC fixe des orientations et des recommandations qui n'ont pas de valeur réglementaire. Toutefois, le Schéma étant validé par la Ville et la Région, il s'impose comme un document de référence.* Nous estimons que vu l'importance du projet, le temps de la réflexion est aussi important.

C'est pourquoi, comme l'avait voulu Marc Elsen quand il a initié la mécanique du schéma de structure pour Verviers, nous souhaitons que le public puisse donner son avis et participer activement à la construction et à l'évaluation du projet. **Nous estimons que 14 jours pour pouvoir lire et analyser le dossier et ses corrections est un délai trop court.** En effet, bien que les corrections et ajouts ne portent que sur une petite centaine de pages, il faut du temps pour lire ces corrections en regard du travail réalisé auparavant. Nous proposons donc un amendement qui ferait passer la période de consultation à 1 mois. C'est-à-dire du 7 avril au 4 mai.

Proposition d'amendement : ... étant donné l'importance capitale du schéma de structure pour la ville de Verviers et son avenir, la consultation du dossier sera ouverte au public du 7 avril au 4 mai.

Je vous remercie de votre attention.

Bernard CARTON
Conseiller communal

PLAN D' APUREMENT DU CCRV**Conseil communal – mars 2010****Intervention du MR**

Le groupe MR appuie les mesures prises par la majorité et remercie M. l'Echevin pour son action afin d'améliorer la situation du CCRV.

Toutefois, nous n'avons pas le choix : il faut à tout prix que les finances du CCRV soient redressées puisque les règles de la Communauté française prévoient qu'aucune augmentation de subvention n'est accordée lorsqu'il y a déficit dans les comptes. Le déficit actuel n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion - je dirais presque au contraire parce que la gestion année par année est menée de manière sérieuse et responsable par l'équipe CCRV - mais il est la conséquence de toute une série de malchances venant des années antérieures, telles que le non remboursement d'une grosse somme provenant de la TVA sur laquelle le CCRV comptait depuis des années ou encore la diminution non prévue du subside annoncé lors du passage en catégorie 1.

Le problème est donc pris à bras le corps et, dans le cadre de ce plan d'apurement, les observations de la commission des 3C – justifiées ou non – sont largement prises en compte, ce qui revêt une importance majeure puisque dans moins de deux ans, cette même 3C va décider à nouveau de l'avenir de la subvention CF au CCRV.

A moins de décider que Verviers assumera seule les coûts d'un centre culturel, il faut bien rencontrer les exigences de la CF, qui au demeurant peuvent se révéler positives pour la ville et pour l'ensemble de l'arrondissement.

Je note donc dans le document qui nous est présenté qu'un « projet culturel totalement différent de la politique appliquée depuis 1991 » est mis en place. C'est très bien. Il faut en effet une programmation, toujours de qualité, mais axée davantage vers la création, avec des partenariats renforcés avec le réseau associatif ; il faut aussi une action plus poussée au niveau de l'aspect régional (je souligne au passage que la ville de V est très généreuse avec un centre culturel qui, certes, se trouve sur son territoire, mais qui travaille en partie pour l'ensemble de l'arrondissement). Enfin, il faut des missions d'éducation permanente mieux prises en compte et mieux mises en valeur auprès des publics concernés.

En conclusion, le MR estime que le plan d'apurement va dans la bonne direction et espère qu'il viendra renforcer les efforts accomplis par ceux qui veulent une politique culturelle ambitieuse pour Verviers et pour sa région.

Marie-Christine Pironnet
Chef de groupe MR

CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 29 MARS 2010

INTERVENTION DE J.M. DELOBEL, AU NOM DU CDH

POINT 34 « TOUCHE PAS A NOTRE CCRV »

Début juillet 2010, nous allons célébrer les 20 années d'existence du CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS ; durant ces deux décennies, les Présidents du CCRV et Echevins de la Culture successifs ont fait preuve d'une incroyable créativité pour répondre aux défis, nombreux et variés, qui se sont présentés, se présentent et se présenteront dans la vie mouvementée faite au monde culturel verviétois.

En effet, la culture est ainsi faite que nous avons dû rencontrer des objectifs tout à fait paradoxaux, voire antinomiques :

- Répondre aux attentes de nos publics (au pluriel)- horreur des fauteuils et chaises vides – ET répondre aux attentes des pouvoirs subsidiants (Ville : 425.000 euros ; Communauté Française : 439.000 euros),
- Favoriser l'éducation permanente ET assurer une diffusion de qualité ,
- Assumer le « R » de Régional ET le « V » de Verviers,
- Equilibrer un budget ET prendre des risques calculés...

AUJOURD'HUI, Monsieur l'Echevin de la Culture et, subsidiairement des Finances, vous proposez à notre Conseil d'adopter une convention « nouvelette » :

- La Ville de VERVIERS confie au CCRV la mission d'élaborer le programme culturel communal et d'en assurer son développement ;
- La Ville de VERVIERS délègue le chef administratif des Affaires Culturelles en vue d'assurer le bon développement de la convention.

Bien que plongé dans une perplexité certaine face à cette nouveauté , le CDH va marquer son accord pour les motifs suivants :

- Les qualités de l'agent concerné garantissent le succès de ce projet, limité par ailleurs à deux années ;
- La crainte de voir le pouvoir politique communal d'aujourd'hui « fagociter » la culture dans notre cité (nous voulons et avons toujours œuvré pour une politique culturelle ET NON pour une culture politicienne), est contrebalancée par la crainte inverse que la rumeur attribuée au Bourgmestre...C'EST AU MILIEU que se trouve notre vertu !

Verviers, le 26 mars 2010

Service Mobilité
Dossier traité par F. Halbardier

FH/10-13.7-21

Objet : CE du 29/03/2010) – Interpellation de Pauline Dumoulin à l'attention de Muriel Targnion, Echevine de la Mobilité, sur l'installation du système de voitures partagées Cambio à Verviers

- Le 15 janvier 2010, le Collège communal a émit un accord de principe favorable au développement du système de car-sharing Cambio à Verviers.

- Le 4 mars 2010, sur la base d'une invitation de la Ville, l'Echevine de la Mobilité, l'Echevine de l'Aménagement du Territoire et le Conseiller en mobilité de la Ville ont rencontré le responsable de Cambio Wallonie.

Lors de cette rencontre, Cambio nous a notamment exposé leur projet en Wallonie, leur politique de développement et les implications et devoirs de chacun des intervenants.

Suite à cette rencontre et compte tenu des intérêts convergents des deux parties, la société Cambio pourrait, sous réserve de la réalisation d'une étude de faisabilité, s'implanter à Verviers dans le courant de l'année 2011.

Cette étude, réalisée par la société Cambio et à charge de la Ville, a pour objectif de permettre de mieux percevoir les possibilités d'exploitations et partenariats à cibler.

-Le 26 mars 2010, le Collège a donc été invité à émettre un accord de principe sur la réalisation de cette étude de faisabilité et l'implantation de Cambio à Verviers en 2011 [**Décision ?**].

En cas d'accord sur l'implantation de Cambio à Verviers, la Ville a pour devoir de mettre à disposition des emplacements de parking pour l'implantation des stations et de réaliser les aménagements nécessaires, le matériel spécifique aux stations (signalétique et barrières anti stationnement) étant à charge de Cambio. Les frais de réparation et d'entretien des stations et des véhicules sont également à charge de Cambio.

Plusieurs possibilités d'implantations sont envisageables, principalement au centre-ville. Aucune n'a actuellement été définie. La gare SNCB, la place du Martyr ou la place Verte pourraient constituer des sites stratégiques intéressants pour une première implantation. L'étude de faisabilité permettra de définir les sites les plus pertinents.

Les modalités de fonctionnement, partenariats, incitants et avantages éventuels qui pourraient être développés n'ont à ce stade pas encore été définis. L'étude de faisabilité et l'expérience de Cambio et de villes disposant déjà du système Cambio nous aideront à identifier les outils pertinents qui permettraient de développer au mieux le car-sharing dans le contexte verviétois.

Dans la mesure où elle en tirerait un intérêt, la ville pourrait effectivement s'inscrire en tant que cliente de la société Cambio.

CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 29 MARS 2010

Question orale posée par JM DELOBEL au nom du CDH

1. Le 06/10/2008 déjà, je posais une question sur « les mesures prises ou envisagées par le collège communal en vue de faire face à la crise financière et bancaire actuelle ». En effet, nous venions d'apprendre que la BANQUE DES COMMUNES DEXIA était, à son tour, au centre d'un véritable cyclone et que les autorités publiques belges injectaient 3 milliards d'euros dans son capital, via notamment 500.000 millions d'euros municipaux dans le HOLDING COMMUNAL représentant les communes dans DEXIA.
2. Aujourd'hui (décision prise en 2009), nous savons que la Ville de VERVIERS participe à l'augmentation du capital du HOLDING COMMUNAL SA pour 2.196.685 euros. Cette somme est, par ailleurs, inscrite, tant en dépenses qu'en recettes, au projet de BUDGET EXTRAORDINAIRE 2010 : elle est couverte par un emprunt contracté auprès de DEXIA, en dehors de ses capacités d'emprunt... Dans les allocations de TRANSFERT (budget ordinaire), des intérêts de 265.590,09 euros sont inscrits, tant en dépenses qu'en recettes : je vous rappelle que cette brillante opération est garantie par une recette de 13% PAR AN des sommes engagées (12,09% ?). MA QUESTION est simple : cette (lucrative ?) opération est-elle bien menée dans les conditions fixées au départ ? Qu'en est-il pour l'avenir ?
3. Très récemment, une émission télévisée de la RTBF a révélé, après enquête, que la dette (emprunts) d'un certain nombre de communes belges et françaises était constituée de « produits financiers dits structurés », pour faire simple, de produits toxiques très risqués... La réponse de DEXIA à cette affirmation est apparue dilatoire et embarrassée. Ma question est toujours simple et directe : la dette de VERVIERS est-elle aussi, pour une part, composée de tels produits ? Une réponse argumentée et précise de votre part éviterait d'en poser d'autres : quelle est votre préférence ? le loto, le casino ou la roulette russe ? Avez-vous introduit subrepticement dans le nid des contribuables verviétois un coucou particulièrement prédateur ? Merci de nous rassurer.
4. Reste une dernière question : qui a la main sur la gestion de la dette verviétoise, fort respectable par ailleurs ? Le CRAC en partie, DEXIA pour une bonne partie ? A qui avez-vous accordé votre confiance et quel contrôle exercez-vous sur ces organismes ?

Merci de votre réponse.

VILLE DE VERVIERS



Cécile OZER
Conseillère communal

Conseil communal du 29 mars 2010

Concerne : question orale

Chers membres du Conseil, Monsieur l'Echevin des Sports,

Certains utilisateurs de la piscine de Verviers m'ont fait part de leurs inquiétudes par rapport aux travaux de la piscine. Les informations qu'ils reçoivent ne semblent pas claires et les différentes écoles et groupes d'utilisateurs ne savent pas comment ils vont pouvoir s'organiser.

Certaines écoles qui ne pourront plus donner de cours de natation vont devoir faire face à des problèmes de disponibilité de locaux, d'autres vont devoir se déplacer vers une piscine plus lointaine ce qui va engendrer des coûts supplémentaires.

Suite à *mon interpellation en section*, vous m'aviez donné les informations dont vous disposiez à l'époque, à savoir la fermeture de la piscine pendant 5 mois à partir du mois de juin ainsi que la possibilité d'un arrangement avec la piscine de Dison pour le club de natation. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ne serait-il pas possible de donner toutes ces précisions à la population de manière à rassurer les nombreux utilisateurs et à leur permettre de trouver au plus vite des solutions provisoires pendant la période des travaux ?

Je vous remercie de votre attention.

Cécile OZER
Conseillère communal